



**REGLEMENT
DU CRITERIUM DES HAUTS DE SEINE
~~Bernard JEU départemental~~
Challenge Erik ASCHEHOUG**

Responsable de la Compétition :	CDTT92 1 Rue de la Poterie 93200 SAINT-DENIS
Tél./Fax :	01 58 34 70 73
Mail :	cdtt92@wanadoo.fr
Responsable par délégation :	Patrick BEAUSSART
Date de Clôture des Engagements : (Date de réception au CDTT 92)	Vendredi 16 Janvier 2015 à 17h00
Date de Clôture des Modifications : (Date et heure de réception au CDTT 92)	Mardi 3 Février 2015 à 12h00 impérativement
Dates de l'épreuve :	Samedi 07 et Dimanche 08 Février 2015
Lieux de l'épreuve :	Palais des Sports Robert CHARPENTIER 4 Boulevard des frères Voisin 92130 ISSY LES MOULINEAUX
Coefficient de l'épreuve :	0,75

Les horaires seront établis en fonction des engagements dans chaque catégorie et seront diffusés ultérieurement.

Important :

Les engagements doivent de préférence être saisis en utilisant l'espace monclub sur <http://www.fft.com/monclub>, rubrique « SPORTIF » puis « Inscriptions aux épreuves », et l'épreuve intitulée « D92 Critérium des Hauts de Seine ». **Lire attentivement les informations indiquées à l'article 3 du présent règlement.**

Les engagements peuvent également être adressés au CDTT92 par courrier, fax ou mail en utilisant le formulaire joint.

Les dates et heures de clôture indiqués dans ce règlement sont des délais de rigueur.

Tarif des Engagements : **6,20 €** par joueur inscrit

Le montant des engagements sera ajouté à la facture départementale adressée à chaque association.

Article 1 : Généralités

Le Critérium des Hauts de Seine (Challenge Erik ASCHEHOUG) est une épreuve par équipe de Club.

Cette épreuve départementale est qualificative pour l'échelon régional du **Challenge Bernard JEU Critérium des Jeunes** qui se déroulera le dimanche 12 avril 2014 (KREMLIN BICÊTRE - 94), ~~(lui-même qualificatif pour l'échelon National)~~ Cette épreuve n'existe plus à l'échelon National. La règle d'attribution des points pour le classement des équipes et de qualification à l'échelon régional du Critérium des Jeunes est définie à l'article 17.

Article 2 : Conditions de participation

Les engagés sont répartis dans **dix douze catégories** : -9 ans (Poussins), -11 ans (Benjamins/Poussins), -13 ans (Minimes), -15 ans (Cadets), -18 ans (Juniors), +18 ans (Seniors/Vétérans), masculines et féminines.

Le nombre d'engagés est limité à :

- 2 participants maxi en -9 ans,
- 4 participants maxi en -11 ans,
- 4 participants maxi en -13 ans,
- 4 participants maxi en -15 ans,
- 4 participants maxi en -18 ans,
- 2 participants maxi en +18 ans,

et le nombre total d'engagés, toutes catégories confondues **ne peut excéder 25**.

Les associations doivent fournir la liste de leurs engagés dans les délais impartis (voir fiche signalétique page précédente).

En aucun cas il ne sera pris d'engagement supplémentaire après la date de clôture.

Un joueur ou une joueuse ne peut être inscrit(e) et jouer que dans sa catégorie d'âge et de sexe.

Pour l'inscription de joueurs non encore licenciés, la demande de licence, accompagnée du certificat médical, doit être joint à la feuille d'engagement ou saisie par l'espace [fftt.com/monclub](http://www.fftt.com/monclub) avant la date de clôture des engagements. Dans le cas contraire l'inscription du joueur **sera annulée**. Aucune dérogation ne sera prise en compte. Il sera impossible de remplacer un joueur non licencié par un autre joueur après la date de clôture des engagements.

Une association ne peut engager plus de 2 mutés et 2 étrangers.

Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence "**Traditionnelle**" au moment de la clôture des engagements (**le 16 janvier 2015**). Les joueurs licenciés "Promotionnels" basculeront automatiquement "Traditionnels".

Pour participer le jour de l'épreuve, les joueurs doivent être en règle avec le règlement sur la certification médicale, à savoir :

- Le joueur doit présenter au pointage sa licence comportant la mention « certificat médical présenté »,
- Si la mention ne figure pas sur la licence, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité,
- S'il ne peut pas présenter sa licence, il sera autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base fédérale (SPID) **via l'adresse <http://www.fftt.com/licence>** ou encore par utilisation de l'application Smartping (application gratuite de la FFTT pour smartphones, disponible sur le play store ou l'Apple store),
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur la licence ou à la consultation de SPID, il doit également présenter un certificat médical en cours de validité,
- Seule la vignette licence signée du joueur ou de son représentant légal est acceptée. L'exemplaire du talon licence club n'est pas valable,
- Si un joueur présente sa licence 1^{ère} phase, en respectant la législation sur la certification médicale, il sera autorisé à jouer,
- Les personnes situées à proximité de l'aire de jeu doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre pourront à tout moment s'assurer de leur licenciation. Les personnes qui ne pourraient pas justifier de leur licenciation seront invitées à rejoindre les gradins.

Chaque joueur doit obligatoirement se présenter PERSONNELLEMENT avec sa licence à la table de pointage.

Article 3 : Modalités et droit d'engagement

Chaque association doit de préférence saisir ses engagements par internet via l'espace monclub (<http://www.fftt.com/monclub>), rubrique « SPORTIF », sous rubriques « Inscriptions aux épreuves » / « D92 Critérium des Hauts de Seine ». **Chaque association s'engage à respecter les quotas définis à l'article 2.**

- En -9 ans et -11 ans : Sélectionner les joueurs/joueuses dans la rubrique Benjamins/Poussins,
- En -13 ans, -15 ans et -18 ans : Sélectionner les Minimes dans la rubrique Juniors/Cadets/Minimes,
- En +18 ans : Sélectionner les joueurs/joueuses dans la rubrique Senior/Vétérans.

Après récupération des engagements saisis par internet via l'espace monclub, **seuls les 4 premiers engagés de chaque catégorie jeune et les 2 premiers de chaque catégorie adulte en cas de dépassement des quotas par catégorie définis à l'article 2**, seuls seront conservés les premiers engagés de chaque catégorie, pris dans l'ordre décroissant des points licence au jour de la clôture (points licence de 1^{ère} 2^{ème} phase), pour réduire leur nombre à la limite maximale fixée.

En cas de dépassement du total d'engagés, le club en sera avisé et devra indiquer les suppressions à effectuer. En l'absence de réponse à la date qui sera indiquée dans le message, ce sont les derniers joueurs des catégories les plus représentées qui seront écartées des listes jusqu'à atteindre les limites fixées.

Les engagements peuvent également être envoyés par courrier, fax ou mail en utilisant uniquement le formulaire joint à ce règlement.

Chaque association doit verser un droit d'engagement au Comité Départemental, le montant sera intégré à la facture envoyée par le département.

Article 4 : Organisation Sportive

L'épreuve se déroule par poules de 3 ou 4 joueurs ou joueuses, les deux premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau final.

Il n'y a pas de têtes de séries.

Après une défaite dans le tableau final, une ultime partie de classement devra éventuellement être disputée pour départager les joueurs et appliquer les barèmes des points challenge et de qualification **au BJ à l'échelon régional du Critérium des Jeunes** définis aux articles 14 et 17 du présent règlement.

Si le nombre de participants dans une catégorie est compris entre 8 et 32, le juge-arbitre pourra adapter la formule de l'épreuve à l'identique des formules du critérium fédéral : poules de 3 ou 4, tous les participants de la catégorie concernée rentrant dans un tableau final de type critérium fédéral à classement intégral. En dessous de 8 participants, le juge-arbitre adoptera la formule la mieux adaptée.

Article 5 : Composition des Poules

La composition des poules est établie le jour de l'épreuve, à la clôture du pointage (voir article 11), selon le principe du serpent intégral et il n'y a pas de protection de club.

Pour effectuer la mise en poules, les joueurs sont préalablement classés dans l'ordre décroissant du nombre officiel de points/classement inscrit sur la licence de la phase en cours au jour de l'épreuve départementale.

Nota : S'agissant d'un tirage au sort par le procédé du serpent intégral, il sera procédé à des permutations entre poules pour que deux joueurs de la même association ne s'affrontent pas en poule, ils pourront cependant s'affronter dès l'entrée dans le tableau final. Seul le juge-arbitre principal du site où évolue le joueur peut valider les changements nécessaires lors de la composition des poules pour répondre à ce point de règlement.

Article 6 : Modalités de classement par association

Pour établir le classement général du challenge Erik ASCHEHOUG, **22 résultats** maximum par association sont pris en compte, ou moins suivant que l'association n'aurait pas de participant dans une ou plusieurs catégories (voir ci-dessous). Ces résultats sont :

- Pour les 12 premiers résultats : Les points marqués par le meilleur participant de chacune des **12** catégories.
- Pour les 10 résultats suivants : Les points marqués par les **10** meilleurs participants suivants appartenant aux **10** catégories jeunes **(sont donc exclus du cumul les joueurs des catégories + de 18 ans)**.

Nota : Les points marqués sont définis à l'article 14.

Il n'est pas obligatoire d'avoir un joueur ou une joueuse effectivement présent le jour de l'épreuve dans chaque catégorie. Toutefois le nombre maximum de joueurs et de joueuses retenu pour établir le classement des associations, sera diminué d'autant de participants que de **catégories manquantes**. Par exemple, un club n'ayant que des joueurs dans 4 catégories jeunes garçons ne pourra comprendre que $22 - 8$ (les 8 catégories manquantes) = 14 joueurs comptabilisant des points.

Article 7 : Points de présence

Pour le challenge Erik ASCHEHOUG, il est attribué 5 points de présence au meilleur participant de chacune des 10 catégories jeunes uniquement, et 5 points de présence aux 10 meilleurs participants suivants des catégories jeunes, soit un maximum de 100 points par association.

Article 8 : Mise à disposition d'Arbitre

Chaque association engagée doit mettre à la disposition des responsables de l'arbitrage de la compétition, au moins **un ou deux arbitres** (ou arbitres faisant fonction) **selon le nombre de joueurs engagés**, effectivement présents et actifs pendant la durée complète de l'épreuve :

- De 1 à 15 joueurs engagés : **un arbitre** minimum par journée d'épreuve,
- De 16 à 25 joueurs engagés : **deux arbitres** minimum par journée d'épreuve.

Si une association n'a plus de joueurs engagés le dimanche, il sera demandé aux arbitres engagés par l'association de rester à disposition sous peine d'être privé du bonus. Ceci est également valable pour les juges arbitres et arbitres officiels convoqués par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Les juges arbitres, juges arbitres adjoints, responsables des arbitres et spiders désignés par la commission d'arbitrage ne sont pas comptabilisés comme officiant pour leur association.

Un joueur inscrit et participant à la compétition ne pourra être compté dans les arbitres mis à disposition par son association le jour même de sa participation. Si le cas se présente, le nombre d'arbitres mis à disposition par l'association sera réévalué pour l'octroi ou non du bonus (article 9) avec les conséquences qui en découlent.

La liste des JA et arbitres sera jointe au dossier club.

Article 9 : Bonus Challenge Erik ASCHEHOUG

Il est attribué jusqu'à 20 points de bonus supplémentaires à toute association selon les modalités suivantes :

- 10 points si l'équipe de l'association comprend **20 joueurs au minimum** effectivement présents le jour de l'épreuve y compris ceux concernés par l'article 13, et ayant **au minimum une ou un participant dans chacune des 10 catégories jeunes, au minimum une ou un participant effectivement présent par catégorie (jeunes + seniors).**
- 10 points si l'association a réellement mis à disposition des responsables de l'arbitrage de la compétition, le ou les arbitres (ou le ou les arbitres faisant fonction) **présents et actifs** pendant l'épreuve, selon les modalités décrites à l'Article 8.

Article 10 : Remplacement des joueurs

Tout joueur ou joueuse, pourra être remplacé par un joueur ou une joueuse de la même catégorie, et possédant un nombre officiel de points sur la licence au plus égal à celui du joueur ou de la joueuse remplacé, et **déjà licencié** à la date de clôture des engagements.

Pour cela, **ce changement doit être signalé exclusivement au Comité Départemental** au plus tard le MARDI midi précédent l'épreuve (soit **Le Mardi 3 février 2015 à MIDI**), par Email : cdtt92@wanadoo.fr ou par Tél. /Fax : 01 58 34 70 73

**Aucun remplacement après cette date ne sera pris en compte.
Aucun remplacement ne pourra être effectué le week-end de l'épreuve.**

Article 11 : Ouverture des salles et Pointage

La salle devra être ouverte 1 heure au moins avant le début de la compétition.

Pour chaque catégorie, le pointage des joueurs et joueuses débutera 60 minutes avant le début de l'épreuve et sera clos 30 minutes avant le début du tableau (Temps nécessaire pour construire et éditer les poules).

L'épreuve pour les catégories -9, -11, -13, -15 ans, Garçons et Filles, débutera le samedi. Selon le nombre d'engagés et l'horaire, le tableau final pourra être débuté le samedi. Les éliminés des tours du tableau final lancés le samedi, joueront leur match de classement également le samedi, la fin du tableau final se déroulera le dimanche. Selon le nombre d'engagés et le nombre de joueurs entrant dans les barèmes d'attributions de points (articles 14 & 17), certains joueurs éliminés du tableau final n'auront pas de match de classement à disputer.

Les poules et le tableau final des catégories -18 ans Garçons et Filles et des catégories adultes (+18 ans) se dérouleront le dimanche.

Article 12 : Retard

Une fois le pointage clos (30 minutes avant le début du tableau), les joueurs qui ne se seraient pas présentés au pointage seront considérés comme étant forfait et retirés des listes de participants avant d'effectuer la construction et l'édition des poules. Aucune réintégration ultérieure ne pourra être prise en compte.

Il ne sera pas autorisé de retard pour un joueur déjà pointé. Tout joueur qui ne se présente pas dans l'aire de jeu où il doit évoluer après le 2^{ème} appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 13 : Sélection Nationale ou Régionale

Un joueur ou une joueuse absent par suite d'une sélection nationale ou régionale marquera les points du deuxième de sa catégorie avec les points de présence, il sera comptabilisé pour les points de bonus (article 9) sous réserve qu'un justificatif soit fourni **au plus tard le jour de l'épreuve** au JA responsable de l'épreuve et qu'il ou elle ait effectivement participé à la sélection. Ce joueur ou cette joueuse sera comptabilisé dans le nombre d'engagés autorisés.

Article 14 : Points attribués au Challenge Erik ASCHEHOUG

Le nombre de joueurs ou joueuses marquant des points et le nombre des points attribués seront calculés en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque catégorie selon le barème suivant :

Nb d'inscrit(e)s	Nb de participants marquant des points
1	1 pas de tableau
de 2 à 5	2
de 6 à 8	3
de 9 à 12	4
de 13 à 16	6
de 17 à 24	8
de 25 à 32	12
de 33 à 48	16
de 49 à 64	24
de 65 à 104	32
de 105 à 120	48
de 121 à 144	64
de 145 à 176	80

Place	Nb de points marqués
1 ^{er}	21
2 ^{ème}	18
3 ^{ème}	16
4 ^{ème}	14
5 ^{ème}	12
7 ^{ème}	10
9 ^{ème} au 12 ^{ème}	8
13 ^{ème} au 16 ^{ème}	6
17 ^{ème} au 24 ^{ème}	5
25 ^{ème} au 32 ^{ème}	4
33 ^{ème} au 48 ^{ème}	3
49 ^{ème} au 64 ^{ème}	2
65 ^{ème} et +	1

Article 15 : Classement des associations

Le classement général par association, sera obtenu en totalisant :

- les points marqués par les joueurs et joueuses participants aux 22 résultats maximum tel que décrit article 6,
- les points de présence des joueurs et joueuses participants aux 20 résultats maximum (article 7),
- les points de bonus (article 9).

En cas d'égalité, le départage des associations se fera en évaluant les critères suivants dans l'ordre, et tant qu'il reste des associations à départager. Dès qu'un critère permet de départager une ou plusieurs associations, la procédure ci-dessous est reprise au début uniquement avec les associations restant à départager :

- au nombre décroissant de 1ères places remportées,
- au nombre décroissant de joueurs et joueuses ayant effectivement participé,
- au nombre décroissant de -9 ans (garçons + filles) ayant effectivement participé,
- au nombre décroissant de -11 ans (garçons + filles) ayant effectivement participé,
- au nombre décroissant de -13 ans (garçons + filles) ayant effectivement participé, - etc.

Article 16 : Récompenses

Des coupes ou des médailles récompenseront les lauréats du classement général par association ainsi que les meilleurs joueurs et meilleures joueuses dans chaque catégorie.

Article 17 : Qualification au Critérium des Jeunes - Echelon Régional

Pour établir la liste des équipes qualifiables au **Bernard-Jeu Critérium des Jeunes** Régional, il est d'abord établi un classement aux points des équipes selon les modalités décrites ci-dessous :

1° Barème des points :

Par catégorie **jeune uniquement**, il est attribué des points aux joueurs, dépendant du nombre d'engagés présents dans la catégorie et de leur place dans le tableau final.

de 1 à 32 inscrits :		+ de 32 inscrits :	
1 ^{er} :	7 points	1 ^{er} :	7 points
2 ^{ème} :	6 points	2 ^{ème} :	6 points
3 ^{ème} :	5 points	3 ^{ème} et 4 ^{ème} :	5 points
4 ^{ème} :	4 points	5 ^{ème} à 8 ^{ème} :	4 points
5 ^{ème} à 8 ^{ème} :	3 points	9 ^{ème} à 16 ^{ème} :	3 points
9 ^{ème} à 16 ^{ème} :	2 points	17 ^{ème} à 32 ^{ème} :	2 points
17 ^{ème} à 32 ^{ème} :	1 point	du 33 ^{ème} au dernier :	1 point

2° Seuls les points marqués par le meilleur participant dans chacune des 10 catégories **jeunes** sont pris en compte selon le tableau ci-dessus. La place est celle du classement général de la catégorie sans aucune modification.

Au cumul des points des 10 catégories jeunes, il est ajouté un bonus de 3 points si toutes les catégories **jeunes** sont représentées (au moins 1 joueur présent dans chaque catégorie).

Nota : l'article 13 s'applique également au présent décompte.

3° Le classement des équipes se fait par ordre décroissant des points.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le départage s'effectue suivant la procédure ci-après :

- équipe ayant le plus de catégories **jeunes** représentées
- équipe ayant la meilleure place, puis la 2^{ème} meilleure place et ainsi de suite...
- équipe ayant le (ou la) joueur (euse) le (la) plus jeune.

Pour obtenir le critère de « qualifiable » à l'échelon régional, il faut que l'association ait présenté un minimum de six catégories parmi les catégories jeunes (garçons + filles).

Seules les équipes obtenant le critère de qualification, prises ensuite dans l'ordre de classement aux points, pourront être candidates à l'échelon régional, dans la limite du nombre d'équipes du département autorisées à s'inscrire à cet échelon.

Attention : Les résultats officiels du **Bernard-Jeu Critérium des Hauts de Seine** seront publiés après approbation de la Commission Sportive, Statuts & Règlements.

Article 18 : Cartons disciplinaires

Les cartons disciplinaires infligés pendant l'épreuve sont assimilés et donc cumulés à ceux des épreuves dites « individuelles ».

Article 19 : Litige

Le jour de l'épreuve, les réclamations doivent être formulées exclusivement auprès du responsable de la compétition qui est seul habilité à gérer les litiges. Si la compétition se déroule sur plusieurs sites, il sera désigné un juge-arbitre par site où le responsable de la compétition n'est pas présent. Ce juge-arbitre aura délégation pour la gestion des litiges. En cas de difficultés pour traiter un litige, ce dernier prendra contact avec le responsable de la compétition.

Pour toute réclamation, seul le règlement édité sur papier fait foi.



FORMULAIRE D'ENGAGEMENTS DES JOUEURS
DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : Vendredi 16 janvier 2015

ASSOCIATION : N° :

Moins de 9 ans Garçons

Nom et Prénom	Date de naissance	N° Licence	Points	Muté	Etranger

Moins de 11 ans Garçons

Nom et Prénom	Date de naissance	N° Licence	Points	Muté	Etranger

Moins de 13 ans Garçons

Nom et Prénom	Date de naissance	N° Licence	Points	Muté	Etranger

Moins de 15 ans Garçons

Nom et Prénom	Date de naissance	N° Licence	Points	Muté	Etranger

Moins de 18 ans Garçons

Nom et Prénom	Date de naissance	N° Licence	Points	Muté	Etranger

Plus de 18 ans Messieurs

Nom et Prénom	Date de naissance	N° Licence	Points	Muté	Etranger

Nombres total d'engagés Garçons : _____

Les engagements doivent de préférence être saisis en utilisant l'espace monclub sur <http://www.fft.com/monclub>, rubrique « SPORTIF » puis « Inscriptions aux épreuves », épreuve intitulée « D92 Critérium des Hauts de Seine ». **Lire attentivement les informations indiquées à l'article 3 du présent règlement.**

Ne peuvent être pris en compte que les engagements reçus aux dates prévues. Tout engagement parvenant après la date de clôture ne sera pas pris en compte. Il ne sera fait aucun appel aux associations n'ayant pas répondu. Charge à chaque association de s'assurer que sa feuille d'inscription est bien arrivée ou de confirmer par mail ou fax au CDTT92.



ASSOCIATION : N° :

Moins de 9 ans Filles

Table with 6 columns: Nom et Prénom, Date de naissance, N° Licence, Points, Mutée, Etrangère. 2 empty rows.

Moins de 11 ans Filles

Table with 6 columns: Nom et Prénom, Date de naissance, N° Licence, Points, Mutée, Etrangère. 3 empty rows.

Moins de 13 ans Filles

Table with 6 columns: Nom et Prénom, Date de naissance, N° Licence, Points, Mutée, Etrangère. 3 empty rows.

Moins de 15 ans Filles

Table with 6 columns: Nom et Prénom, Date de naissance, N° Licence, Points, Mutée, Etrangère. 3 empty rows.

Moins de 18 ans Filles

Table with 6 columns: Nom et Prénom, Date de naissance, N° Licence, Points, Mutée, Etrangère. 3 empty rows.

Plus de 18 ans Dames

Table with 6 columns: Nom et Prénom, Date de naissance, N° Licence, Points, Mutée, Etrangère. 2 empty rows.

Nombres total d'engagées Filles : _____

Nombre total d'engagés Garçons + Filles : _____

Les engagements doivent de préférence être saisis en utilisant l'espace monclub sur http://www.fft.com/monclub, rubrique « SPORTIF » puis « Inscriptions aux épreuves », épreuve intitulée « D92 Critérium des Hauts de Seine ». Lire attentivement les informations indiquées à l'article 3 du présent règlement.

ATTENTION : Le nombre total d'engagés ne peut pas excéder 25 joueurs avec un maximum de (article 2 du règlement) :

2 par catégorie -9 ans

4 par catégorie -11 ans, -13 ans, -15 ans et -18 ans,

2 par catégorie adulte.

Chaque équipe ne peut comporter que 2 mutés et 2 étrangers

Ne peuvent être pris en compte que les engagements reçus aux dates prévues. Tout engagement parvenant après la date de clôture ne sera pas pris en compte. Il ne sera fait aucun appel aux associations n'ayant pas répondu. Charge à chaque association de s'assurer que sa feuille d'inscription est bien arrivée ou de confirmer par mail ou fax au CDTT92.



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DES ARBITRES

Rappel :

Il est demandé aux associations de mettre à disposition 1 ou 2 arbitres selon le nombre d'engagés.

De 1 à 15 joueurs engagés : **au moins un arbitre** par journée, officiant réellement

De 16 à 25 joueurs engagés : **au moins deux arbitres** par journée, officiant réellement

ATTENTION : LES JUGES ARBITRES, JUGES ARBITRES ADJOINTS, RESPONSABLES DES ARBITRES ET SPIDERS NE SONT PAS COMPTABILISES COMME OFFICIAINT POUR LEUR ASSOCIATION POUR LE CALCUL DU BONUS.

ASSOCIATION : N° :

Arbitres

Nom et Prénom	N° Licence	Samedi ⁽¹⁾	Dimanche ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Cocher le(s) jour(s) de présence de l'arbitre.

Merci de nous communiquer également les nom et prénom d'un responsable ainsi que son numéro de téléphone que nous pourrions joindre le jour de la préparation de l'épreuve afin de faire face à toute éventualité.

Nom et Prénom :

Téléphone :

Si les engagements des joueurs sont saisis par internet, merci de bien vouloir envoyer cette fiche séparément au CDTT92, par courrier, fax ou mail.

Ne peuvent être pris en compte que les engagements reçus aux dates prévues. Tout engagement parvenant après la date de clôture ne sera pas pris en compte. Il ne sera fait aucun appel aux associations n'ayant pas répondu. Charge à chaque association de s'assurer que sa feuille d'inscription est bien arrivée ou de confirmer par mail ou fax au CDTT92.